

Conseil de gestion plénier

Date : jeudi 10 octobre 2024

Lieu : Salle Keynes

Personnes présentes ou représentées :

Directeur de l'UFR : F. MIHOUBI

Membres élus : N. ARDILLO, V. BOUVATIER (*procuration à F. MIHOUBI*), A. DE BRITO (*absente*), A. DESHAYES (*procuration à K. FOURREY*), K. FOURREY, Z. HIDOUCHE, J. LOCHARD, F. MIHOUBI, V. MIRAKAJ, C. RÉGNIER (*absente*), L. SAILLY (*absente*), F. SARI (*procuration à J. LOCHARD*), Y. VIDEAU.

Personnalités extérieures : E. BARD.

Invités : A. GUILLIN (*absente*), F. POMPET, C. RODRIGUES, Y. VIDEAU.

Compte rendu

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil de gestion plénier du jeudi 10 octobre 2024 ;
- 2) Présentation du budget initial 2025 (BI) (vote) ;
- 3) Elections partielles des membres du Conseil de gestion plénier ;
- 4) Révision du tableau des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP) (vote) ;
- 5) Bilan de la Phase d'Orientation Active ;
- 6) Fiches de postes des différents directeurs délégués (vote) ;
- 7) Révision du règlement intérieur de la FSEG (vote) ;
- 8) Règlement de la convention avec l'IAE Paris-Est ;
- 9) Derniers règlements de la convention ES Banque ;
- 10) Questions diverses.

Diffusion : Membres du conseil de gestion plénier

Le quorum étant atteint, F. MIHOUBI, Directeur de l'UFR FSEG, ouvre la séance à 14h15.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER DU JEUDI 4 JUILLET 2024

Ferhat MIHOUBI, Directeur de l'UFR, soumet à l'approbation des membres du conseil du compte-rendu du conseil de gestion plénier du jeudi 4 juillet 2024.

Le conseil de gestion plénier approuve le compte-rendu à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET INITIAL (BI) 2025 (vote)

K. FOURREY, directeur délégué aux finances, présente le budget initial 2025 (voir document en annexe).

Recettes

Les recettes pour le BI sont basées sur les ressources propres et les dotations de l'Upec.

Les recettes issues des ressources propres se répartissent comme suit :

Le montant issu de la formation apprentissage (FA) s'élève à 639 654 € ;

Le montant issu de la formation continue (FC) est de 25 525 € ;

Le montant issu de la taxe apprentissage (TA) se chiffre à 20 000 € ;

Aucune ressource provenant de conventions n'a été prévue pour l'année 2025.

Ainsi, le total des ressources propres s'élève à 685 179 €.

S'ajoute à cela une dotation de l'Upec d'un montant de 257 518 €.

Le total des ressources nettes (ressources propres et dotations) est donc de 942 697 €.

Dépenses

Les dépenses pour le BI sont basées sur la contribution, la masse salariale, la masse de fonctionnement et la masse d'investissement.

Les dépenses prévues se décomposent en plusieurs catégories :

Le reversement des contributions de l'Upec sur ressources propres s'élève à 234 878 € ;

La masse salariale sur ressources propres se monte à 12 959 € ;

Les besoins en fonctionnement sont estimés à 175 095 € ;

Les besoins prévus en investissement se chiffrent à 8 500 €.

Le total des dépenses sur les ressources propres s'élève donc à 247 837 €.

Après ces reversements et déductions, le solde disponible après contribution est de 694 860 €.

Les dépenses liées à la masse salariale s'élèvent à 624 588 €, avec un solde disponible après contribution et masse salariale de 70 272 €.

Par conséquent, le BI 2025 présente un déficit de 113 323 €.

Il est précisé que, compte tenu du gel prolongé des postes d'enseignants par l'Upec, du taux de 20% (55 762 sur BI 2024. Aucune donnée pour 2025) sur ressources propres, et malgré les efforts de réductions des coûts réalisées par la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion, le BI 2025 ne pourra pas être voté à l'équilibre.

J. LOCHARD évoque le risque de laisser l'investissement à 0€ pour 2025 et souligne l'intérêt de mettre un montant de 10 000 €. Mais cela vient amplifier le déséquilibre actuel du BI 2025.

Il est rappelé que la réduction des coûts liés aux surveillants n'est pas envisageable.

Il est formulé par V. MIRAKAJ une stratégie visant à exprimer un désaccord avec certaines orientations budgétaires de la faculté.

La proposition

Êtes-vous favorable à la présentation du budget initiale 2025 de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins trois votes contre.

Il est prévu un ajustement du BI 2025 après cette réunion.

3. ÉLECTIONS PARTIELLES DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION PLÉNIER

En raison de plusieurs départs au 1^{er} septembre 2024, il est indiqué que plusieurs postes de membres élus du Conseil de gestion plénier sont vacants.

De ce fait, F. MIHOUBI détaille les besoins pour la faculté de cette année :

- Deux professeurs d'université (en remplacement de C. MATHIEU) ;
- Un maître de conférences (en remplacement de Y. VIDEAU) ;
- Un BIATSS (en remplacement de S. FOUGERAY) ;
- Un étudiant (en remplacement d'A. SOW) ;
- Trois personnalités extérieures (en remplacement de A. D'ABOVILLE et I. GUÉRIN).

F. MIHOUBI se propose de démissionner de son poste de membres élus (collège A) pour les prochains Conseils de gestion.

Des élections partielles se tiendront le mardi 19 novembre 2024 la journée, en présentiel.

Dès réception de l'arrêté transmis par F. HMAMOU, le document sera communiqué aux membres de la faculté. En outre, le rétro-planning établissant la date butoir pour les candidatures sera connue ultérieurement.

Aussi, il est recommandé d'encourager les étudiants absents de transmettre les procurations afin d'assurer une représentation étudiante significative lors des scrutins.

Enfin, le renouvellement total du Conseil de gestion aura lieu en mars 2025 afin de renouveler notamment les sièges vacants des usagers et personnalités extérieures.

4. RÉVISIONS DU TABLEAU DES PRIMES POUR RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES (PRP) (VOTE)

Le tableau, révisé et simplifié par F. LEGENDRE, a été mis au vote lors du Conseil de gestion plénier du jeudi 4 juillet 2024, et a depuis été rectifié. En raison d'un manque de clarté, le nouveau tableau présente quatre colonnes : la première indique la situation actuelle alors que les trois des propositions.

Les différentes activités pédagogiques à la FSEG sont réparties dans trois tableaux principaux (documents en annexe) :

- Prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) ;
- Primes pour coordination lourde ;
- Primes pour activités pédagogiques (RNA).

Les totaux horaires sont données à titre indicatif et pourront être appréciés par les membres du Conseil de gestion de la FSEG en fonction du BI 2025 de la FSEG.

Aucune modification n'a été apportée à la coordination des licences. En revanche, des modifications concernant la coordination des masters ont été proposées, notamment sur les règles de calcul des PRP pour les différentes années de master et pour certaines formations spécifiques.

K. FOURREY présente le tableau des primes pour responsabilités pédagogiques (PRP), non nominatif.

a) La proposition

Êtes-vous favorable à la séparation des mentions AMR et ARC du master 1 Monnaie Banque Finance A ? (MBFA) relative aux heures effectuées, soit 16 heures multipliées par parcours, soit un total 32 heures pour la rémunération des PRP de ce master en M1 ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins deux abstentions.

Pour le graduate Program Intelligence Artificielle (GPIA), il est prévu des primes de 8h en master 2 pour le responsable en contrepartie de la coordination du parcours avec les autres composantes.

b) La proposition

Êtes-vous favorable à la règle de calcul : 16 heures, 2 heures internationales et 4 heures de grands effectifs ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

c) La proposition

Êtes-vous favorable à la règle de calcul : 8 heures par année de master pour la rémunération des PRP du GPIA ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins un contre.

Concernant les masters de première année, la règle suivante a été retenue : 16 heures de base + 2 heures internationales + 4 heures pour les masters à fort effectif (supérieur à 40 étudiants). Par ailleurs, les parcours MBFA, AMR et ARC ont été séparés, au même titre que les parcours Santé et Maserati, qui sont séparés en M1.

Concernant les master en seconde année, la règle suivante a été retenue : 20 heures de base + 2 heures internationales + 2 heures d'alternance.

Une diminution de la PRP associée au DU GPIA en M1 et M2 a également été adoptée, avec une règle de 8 heures par année pour le RNA.

d) Propositions pour la rénumération des PRP du master :

d)1) La proposition

Êtes-vous favorable à la règle de calcul : 18 heures + 2 heures internationales + 2 heures d'alternance, soit un total de 22 heures ?

est mise au vote : elle recueille trois votes pour.

d)2) La proposition

Êtes-vous favorable à la règle de calcul : 20 heures + 2 heures internationales + 2 heures d'alternance, soit un total de 24 heures ?

Est mise au vote : elle recueille quatre votes pour.

d)3) La proposition

Êtes-vous favorable à la règle de calcul : 20 heures pour tous pour la rémunération des PRP du master ?

est mise au vote : elle recueille trois votants pour.

Le deuxième vote, relatif la proposition 2, est retenu, soit un total de 524 heures.

Il avait été proposé de différencier les missions entre gestionnaire pédagogique et responsable de formation. Il est demandé, ce jour, un détail des heures effectués, ainsi qu'une fiche de poste des responsables de formation de leurs différentes missions.

Un vote a également été réalisé au sujet du principe des primes pour activités pédagogiques (RNA). Bien que le tableau ait été dispersé dans d'autres tableaux, aucune modification n'a été apportée. Par ailleurs, le tableau sera révisé annuellement.

Proposition

Êtes-vous favorable à la répartition des rémunérations pour les actes pédagogiques ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

5. BILAN DE LA PHASE D'ORIENTATION ACTIVE (POA)

Z. HIDOUCHE présente le bilan du POA de l'année universitaire 2024-2025.

La réunion s'est tenue le lundi 9 septembre 2024, et les trois premières semaines de cours ont débuté le lendemain, à partir du mardi 10 septembre 2024.

Les QCU se sont bien déroulés, avec des résultats communiqués rapidement.

Parmi les étudiants du parcours aménagé (PA), des commissions de classement ont été mises en place, permettant à 20 étudiants de basculer vers la licence en 3 ans.

Cependant, les délais n'ont pas pu être tenus concernant la sélection des étudiants dans les parcours spécialisés. Il est donc souligné que les modalités de sélection pour les parcours sélectifs nécessitent des améliorations, et des règles d'étude doivent être prévues.

Un groupe de travail est sollicité à Y. VIDEAU, directeur délégué à la formation de la vie étudiante et des licences, en collaboration avec le service de scolarité. Ce groupe sera créé lors d'un Conseil aux études afin d'établir des indications tels qu'un calendrier d'ici la fin d'année universitaire, en vue de la rentrée 2025-2026.

Z. HIDOUCHE précise également que l'autoévaluation des étudiants concernant leur niveau réel (prérequis) a montré une meilleure adhésion de leur part cette année.

6. FICHES DE POSTES DES DIFFÉRENTS DIRECTEURS DÉLÉGUÉS (VOTE)

Y. VIDEAU présente les fiches de postes des différents directeurs délégués (voir document en annexe) :

- Yann VIDEAU : directeur délégué à l'offre de formation et de la vie étudiante - Licence
- Florent SARI : directeur délégué à l'offre de formation et de la vie étudiante - Master
- Amélie GUILLIN : directrice déléguée aux relations internationales
- Kévin FOURREY : directeur délégué aux finances

Il est rappelé que les missions de l'ancien directeur aux études ont été scindées en deux, soit par le directeur délégué à l'offre de formation et de la vie étudiant de la licence et par le directeur délégué à l'offre de formation et de la vie étudiante du Master. Il a été jugé important de valoriser la vie étudiante. Les points communs et les différences entre les deux niveaux (licence et master) ont été répertoriés dans les fiches de poste afin d'apporter une meilleure compréhension.

Le point suivant, jugé non pertinent au Conseil de gestion, sera retiré après ce Conseil :

- a) *Préside la commission d'examen des vœux de MonMaster en assurant la coordination entre les différents parcours de Masters.*

Un dernier point a également été soulevé : réviser la promotion de la FSEG auprès des lycéens. Il sera discuté ultérieurement.

a) La proposition

Êtes-vous favorable aux fiches de postes des directeurs délégués à l'offre de licence et master ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

b) La proposition

Êtes-vous favorable à la fiche de poste du directeur délégué aux finances ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

c) La proposition

Êtes-vous favorable à la fiche de poste de la directrice déléguée aux relations internationales ?

est mise au vote : elle recueille la majorité des votants moins une abstention.

Il est demandé à A. Guillin, directrice aux relations internationales (RI), de présenter un bilan annuel des mobilités et des missions RI à une période à définir. Il est souligné que ce point sera évoqué lors du prochain Conseil aux études et du prochain Conseil de gestion.

7. RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FSEG (VOTE)

Y. VIDEAU présente la révision du règlement intérieur de la FSEG (voir document en annexe).

La seule modification apportée concerne la mention des trois directions déléguées à l'offre de formation et à la vie étudiante Licence et Master, aux finances et aux RI.

La proposition

Êtes-vous favorable à la révision du règlement intérieur de la FSEG ?

est mise au vote : elle recueille l'unanimité des votants.

8. RÈGLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'IAE PARIS-EST

Il est rappelé que le parcours Licence Accès-Santé (LAS), parcours Economie et Management de la santé (EMS) a été créée suite à la première réforme en économie de la santé. Cette formation est co-portée par l'IAE Paris-Est et la FSEG. Cependant, suite à la scission entre les deux composantes, une convention fixe le montant que l'IAE Paris-Est doit reverser à la FSEG pour participer aux coûts de cette formation. Le montant a augmenté d'année en année avec l'ouverture des différentes années de formation. Il reste à compléter cette convention, qui ne comprend qu'un volet financier, par un volet gouvernance du parcours. Une entrevue entre C. TORSET, directeur de l'IAE Paris-Est et F. MIHOUBI, directeur FSEG, assisté du Y. VIDEAU, directeur délégué à l'offre de formation et à la vie étudiante niveau Licence, reste à programmer ultérieurement.

9. DERNIERS RÈGLEMENTS DE LA CONVENTION ES BANQUE

Il est rappelé que l'ES Banque a accepté de fournir la facture de 14 000 € sur laquelle il y avait des contentieux pour l'année 2022-2023. Les deux bons de commandes à 133 heures ont été acceptés pour l'année 2023-2024. L'ES Banque nous envoie deux conventions pour les parcours AMR et ARC avec un coût par étudiant plus élevé (17,35€ vs 23,78€) pour l'année 2024-2025.

Par ailleurs, il est rappelé que l'ES Banque avait demandé l'inclusion d'une mention de reconduction tacite dans la convention 2024-2025, ce qui n'a pas été accepté. De plus, l'ES Banque a sollicité des informations précises sur nos étudiants, ce qui contrevient au règlement général sur la protection des données (RGPD). La FSEG ne peut fournir que les noms et prénoms des étudiants.

Aussi, l'ES Banque ne propose pas de session 2 pour les formations qu'elle prend en charge, ce qui va à l'encontre de nos modalités de contrôles des connaissances et des compétences (M3C). La convention 2024-2025 devra donc stipuler que l'ES Banque doit respecter nos M3C et garantir une session 2.

Il est également précisé que le FSEG attend toujours la signature de la convention avec l'ES Banque pour l'année 2024-2025.

De plus, il est nécessaire d'assurer une cohérence avec le MC3 et d'envisager une modification de l'offre de formation du master MBFA. Cette révision devra être soumise au vote électronique entre les responsables de master, sous la supervision de F. SARI, puis être présentée au Conseil de gestion plénier avant le mois de juin 2025.

10. QUESTIONS DIVERSES

K. FOURREY demande si le financement de l'achat d'un micro-onde pour la salle des enseignants serait envisageable. Cette demande sera étudiée en fonction de la contrainte budgétaire du moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H05.